

Rapport au Conseil municipal du 3 Avril 2025

Objet : Budget primitif 2025 – Approbation du budget principal de la ville.

Lors du débat d'orientations budgétaires 2025 du 6 février dernier, il a été rappelé le contexte financier dans lequel la commune d'Orly préparait son budget 2025 et les perspectives d'équilibres budgétaires, au regard de la situation économique du pays et des projets d'investissement de la commune nécessaires à la rénovation et au développement des bâtiments communaux.

Au regard de ce contexte, la stratégie financière pour l'exercice à venir s'appuie :

- Sur les dispositions de la loi de finances 2025, en ce qui concerne les dotations de l'Etat ;
- Sur la stabilité des taux de fiscalité ;
- Sur un programme d'investissement adapté aux besoins des habitants et aux enjeux futurs auxquels sera confronté Orly ;
- Sur des ressources propres d'investissement qui permettent en 2025 de ne pas recourir à l'emprunt.

En dépit des nombreuses contraintes apparues ces derniers mois, le budget primitif de la ville d'Orly est présenté en équilibre grâce aux résultats positifs 2024, et répond une nouvelle fois aux principes budgétaires de sincérité et d'équilibre réel vis-à-vis de sa dette communale.

Le budget primitif 2025 fait ressortir trois axes forts :

1. Une stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement (+91 441,11 €) qui respecte la contrainte de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ;
2. Une fiscalité dont les taux restent stables ;
3. Un niveau d'investissement qui se maintient à un haut niveau pour garantir des services publics de qualité pour les Orlysiens.

Le budget 2025, tel qu'il est construit permet donc de maintenir la dynamique d'un budget au service des Orlysiens grâce à la maîtrise des dépenses et un bon niveau de recettes fiscales :



Le rapport de présentation du budget 2025 développe :

- les grandes masses budgétaires et l'équilibre budgétaire ;
- la section de fonctionnement ;
- la section d'investissement ;
- les dépenses d'ordre.

1- Les grandes masses budgétaires et l'équilibre budgétaire.

1.1- Les grandes masses budgétaires.

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	57 775 046 €	Recettes réelles	69 080 008 €
Dépenses d'ordre	11 482 882 €	Recettes d'ordre	177 920 €
Dépenses totales	69 257 928,17 €	Recettes totales	69 257 928,17 €

La ville d'Orly a construit son budget avec des prévisions des dépenses réelles quasi stables (+ 0,16 %) par rapport au BP 2024. Les dépenses augmentent de +91 441 € par rapport au BP 2024. Le ralentissement de l'inflation explique en partie cette stabilité.

+0,16 % en dépenses réelles (57,775 M€ en 2025 contre 57,684 M€ en 2024).

Dans le même temps, est retenu un montant de recettes réelles en hausse avec l'augmentation du résultat de fonctionnement reporté +1 919 553 € (+2,86 %).

+2,86 % en recettes réelles (69,080 M€ en 2025 contre 67,160 M€ en 2024).

L'évolution des dépenses et des recettes entraîne une augmentation de l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement et qui vient financer les dépenses d'investissement. L'autofinancement dégagé est de 11 304 962 €.

+16,37 % en autofinancement (11,305 M€ en 2025 contre 9,477 M€ en 2024).

Section d'investissement

Dépenses réelles	21 375 948 €	Recettes réelles	33 003 844 €
Dont opérations d'équipement	18 182 896 €	Dont recettes propres d'équipement	32 999 844 €
Dépenses d'ordre	10 177 920 €	Recettes d'ordre	21 482 882 €
Dépenses totales	31 553 868,38 €	Recettes totales	54 486 726,76 €

Les recettes totales sont supérieures aux dépenses totales de 22 932 858,38 € afin de financer les restes à réaliser 2024.

En 2025, le montant des dépenses réelles d'investissement affiche une baisse de -12 532 851 € (21 375 948 € en 2025 contre 33 908 800 € en 2024). Celle-ci est due aux écritures pour le droit de tirage sur l'emprunt CDC qui disparaît en 2025 (13,500 M€). Dans le même temps, les opérations d'équipement sont en hausse.

+6,20 % en opérations d'équipement (18,183 M€ en 2025 contre 17,122 M€ en 2024).

Hors emprunt, les recettes d'investissement sont en forte hausse de +21 360 165 €, liée notamment à l'augmentation des excédents d'investissement reportés, de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement et aux subventions perçues.

+183,51 % en recettes d'investissement hors emprunt (32,400 M€ en 2025 contre 11,640 M€ en 2024).

Restes à réaliser (RAR)

Le budget primitif 2025 intègre dès à présent les restes à réaliser 2024. Ceux-ci s'élèvent à 33 173 745,47 € en dépenses d'investissement et 10 240 887,09 € en recette d'investissement, soit un écart de 22 932 858,38 € financé par le résultat de la section d'investissement (17 218 904,01 €) et une partie du résultat de fonctionnement (5 713 954,37 €).

Total budget primitif avec les RAR

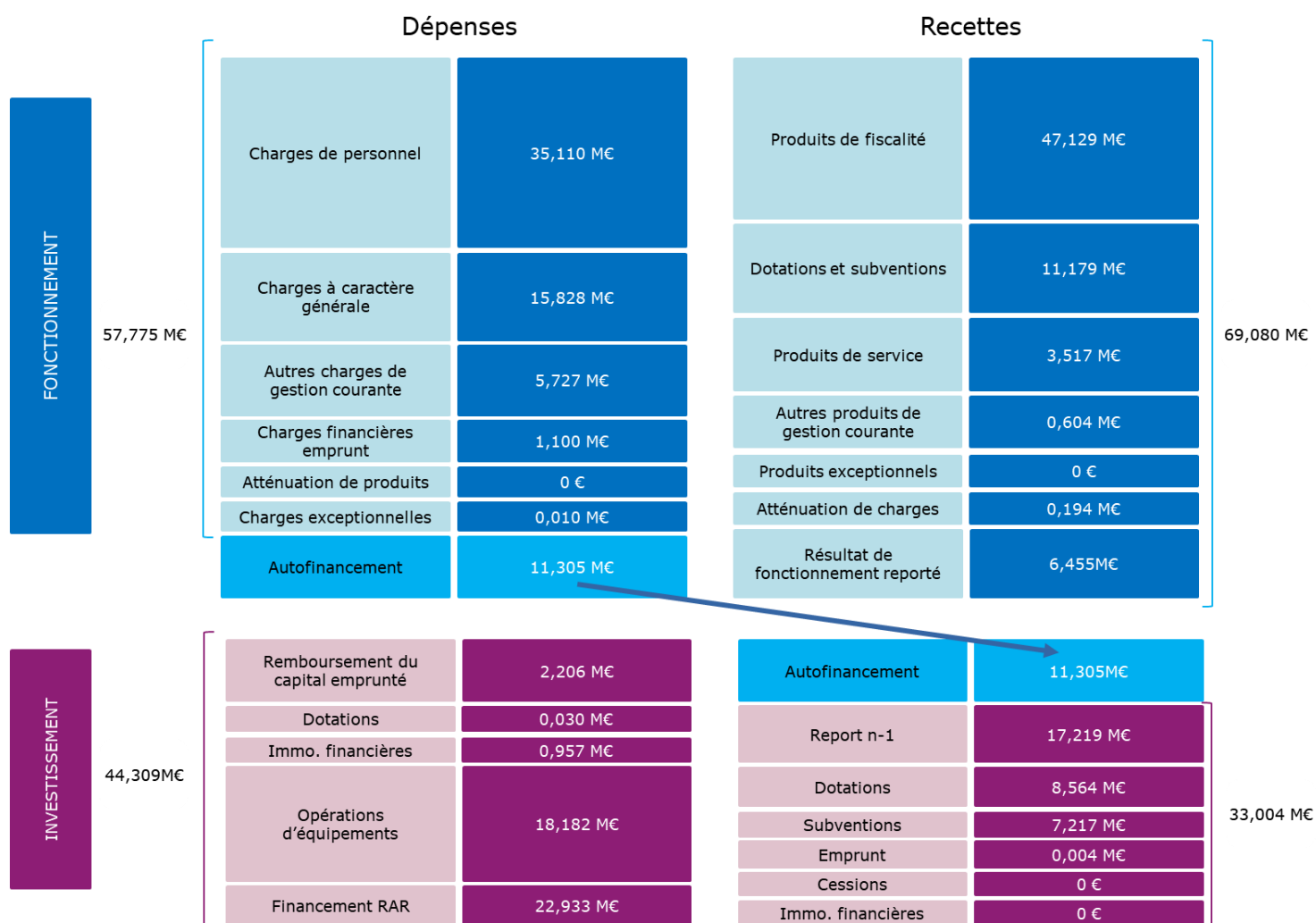
Dépenses réelles	79 150 994 €
Dépenses d'ordre	21 660 802 €
Dépenses totales	100 811 797 €
RAR dépenses	33 173 745 €
Total dépenses avec RAR	133 985 542,02 €

Recettes réelles	102 083 853 €
Recettes d'ordre	21 660 802 €
Recettes totales	123 744 655 €
RAR recettes	10 240 887 €
Total recettes avec RAR	133 985 542,02 €

Rappel BP 2024 : 135,209 M€. Le BP 2025 est donc en baisse par rapport au BP 2024.

1.2- Présentation de l'équilibre du budget.

Le schéma ci-après présente l'équilibre budgétaire hors opérations d'ordre mais avec le financement des restes à réaliser pour équilibrer le budget. L'autofinancement est exprimé en valeur brute et inclut les amortissements.

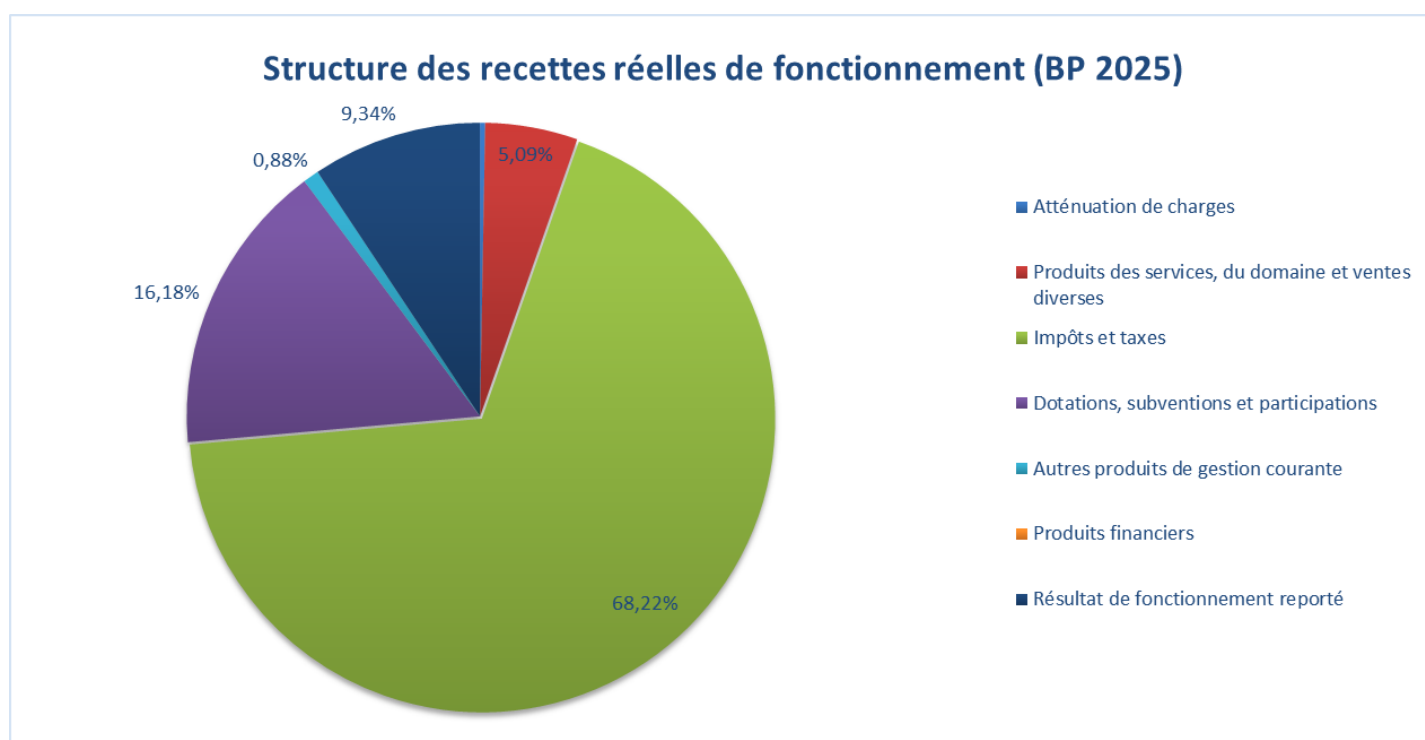


2- La section de fonctionnement.

2.1- Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de +2,86 % € par rapport à 2024.

Vue d'ensemble des recettes réelles de fonctionnement par chapitre

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur 2024/2025	Evolution en % 2024/2025	Part dans les recettes de fonctionnement
013 Atténuation de charges	200 000	194 000	-6 000	-3,00 %	0,28 %
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 643 350	3 517 500	-125 850	-3,45 %	5,08 %
73 Impôts et taxes	47 079 984	47 129 383	49 399	0,10 %	68,05 %
74 Dotations, subventions et participations	10 708 187	11 179 470	471 283	4,40 %	16,14 %
75 Autres produits de gestion courante	604 639	604 639	0	0,00 %	0,87 %
76 Produits financiers					
77 Produits exceptionnels	0	0	0		0,00 %
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 924 295	6 455 016	1 530 721	31,09 %	9,32 %
Total recettes réelles	67 160 455	69 080 008	1 919 553	2,86 %	99,74 %
042 Opération d'ordre de transfert entre section	95 150	177 920	82 770	86,99 %	0,26 %
Total recettes réelles + recettes d'ordre	67 255 605	69 257 928	2 002 323	2,98 %	100,00 %



Globalement, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de +2,86 %, soit +1 919 553 € par rapport au montant total budgété en 2024. Cette hausse s'explique par l'évolution du résultat de fonctionnement reporté (+31,09 %). Pour les autres ressources de fonctionnement, et compte tenu du contexte économique, les hypothèses d'évolution restent très prudentes.

La principale ressource des recettes réelles de fonctionnement est le poste des impôts et taxes (chapitre 73) qui représente 68 % des recettes réelles de fonctionnement du BP 2025. Ces recettes fiscales et les autres taxes sont estimées à 47 129 383 €. Elles regroupent la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non

Bâties (TFPNB), la fiscalité reversée par la Métropole du Grand Paris (MGP) ainsi que le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Viennent ensuite les dotations et subventions (chapitre 74) pour 16 % des recettes réelles de fonctionnement, arrêtées à la somme de 11 179 470 €.

➤ **Les contributions directes :**

En 2025, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que 2024.

Il est tenu compte de la réévaluation par l'Etat des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation de +1,7 %, par rapport à l'inflation constatée entre les mois de novembre 2023 et novembre 2024.

Il est ainsi inscrit pour 2025 une somme attendue de 22 940 000 €.

➤ **Les autres impôts et taxes :**

➤ Les droits de mutations

La prévision de recettes est de 400 000 €, en baisse de 50 000 € par rapport à 2024 pour tenir compte de la crise que connaît le secteur de l'immobilier.

➤ La taxe sur l'électricité

Le montant inscrit est fonction des données fournies par le SIPPEREC, soit un montant de 330 706 €. Le montant est en baisse, puisqu'en 2024 avait été inscrit un montant de 434 258 €.

➤ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le montant inscrit de 2 493 041 € est stable par rapport à 2024, et ce, depuis 2012. Ce fonds est versé aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre suite à la réforme de la Taxe professionnelle de 2010. Il a vocation à compenser les effets de la réforme de la Taxe professionnelle en neutralisant les pertes et les gains immédiats entre collectivités après la réforme.

➤ Taxe sur les pylônes

Une somme de 16 000 € est prévue au BP 2025. C'est un montant identique à celui de 2024.

➤ Taxe de séjour

Une taxe de séjour a été instituée en 2016 par la ville d'Orly afin de financer, conformément à la Loi, ses actions en faveur du tourisme et de protection et de gestion de ses espaces naturels. Les recettes de la taxe sont estimées à 495 000 €, contre 476 000 € en 2024.

➤ **Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :**

➤ L'attribution de compensation

Suite à l'intégration de rôles supplémentaires sur la fiscalité professionnelle transférée, l'attribution de compensation 2018 à la ville d'Orly a été réévaluée de + 174 446 € et s'élève à 18 606 429 €. Sans aucun nouveau transfert de compétence depuis 2018, le montant devrait être stable ; il est donc inscrit une somme identique au BP 2025.

➤ Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Cette année, le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France est évalué à 1 818 707 €, en légère hausse par rapport au BP 2024 (1 774 256 €).

➤ Les dotations de l'Etat

Cette année, la dotation forfaitaire, composante de la DGF, doit être écartée. Il est donc prévu une recette de 100 370 € au BP 2025 contre 397 749 € perçu en 2024.

En 2025, la Loi de finances prévoira une augmentation de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), ce qui entraînera un nouveau rebond de la dotation de la commune. Il est prévu une recette de 4 595 045 € (+291 186 € par rapport au BP 2024).

S'agissant de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) que la commune d'Orly perçoit au titre des transferts des compétences de l'Etat, missions liées pour la ville aux services communaux d'hygiène et de santé (SCHS), il est inscrit une recette escomptée de 90 000 € pour 2025, identique à l'exercice 2024.

Les autres participations d'Etat s'élèvent à 352 903 €.

➤ Les subventions de la CAF, du Département, de la Région et des autres organismes

Ces subventions de fonctionnement sont perçues principalement dans le cadre de la Prestation du Service Unique (PSU) portée par la petite enfance.

Dans le domaine de la santé, les centres municipaux de santé bénéficient aussi des concours de partenaires institutionnels avec lesquels ils ont conventionné, pour répondre au mieux au projet de santé de la commune.

Comme chaque année, les services de la ville rechercheront à solliciter la participation de tous les partenaires institutionnels pour l'ensemble des projets conduits en 2025.

Pour se conformer au réalisé du dernier exercice, sur les comptes budgétaires correspondants (7472 à 7478), il est prévu la somme de 1 622 432 € au BP 2025, soit une hausse de +193 355 €.

➤ Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)

Pour le BP 2025, le montant de la DCRTP est celui perçu en 2024, soit 1 240 020 €.

➤ Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale

Suite à la suppression en 2019 de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle et de la suppression de la taxe d'habitation, la ville d'Orly ne bénéficie donc plus que des compensations au titre des exonérations sur la taxe foncière.

Le montant des allocations compensatrices prévu au BP 2025 est stable par rapport au BP 2024, pour s'établir à 3 073 000 €.

➤ Les produits des services et du domaine

Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités-périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités du centre équestre, de l'école des arts, du centre municipal d'expression et d'activités féminines, droits d'entrée à la piscine, etc.).

L'estimation des produits des services est en baisse (-3,45 %), soit une valeur de -125 800 € par rapport aux inscriptions budgétaires 2024. Le produit attendu est inscrit à hauteur de 3 517 500 €.

➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent aux loyers tirés du patrimoine communal pour 604 639 €. Ce montant est identique à celui inscrit au BP 2024.

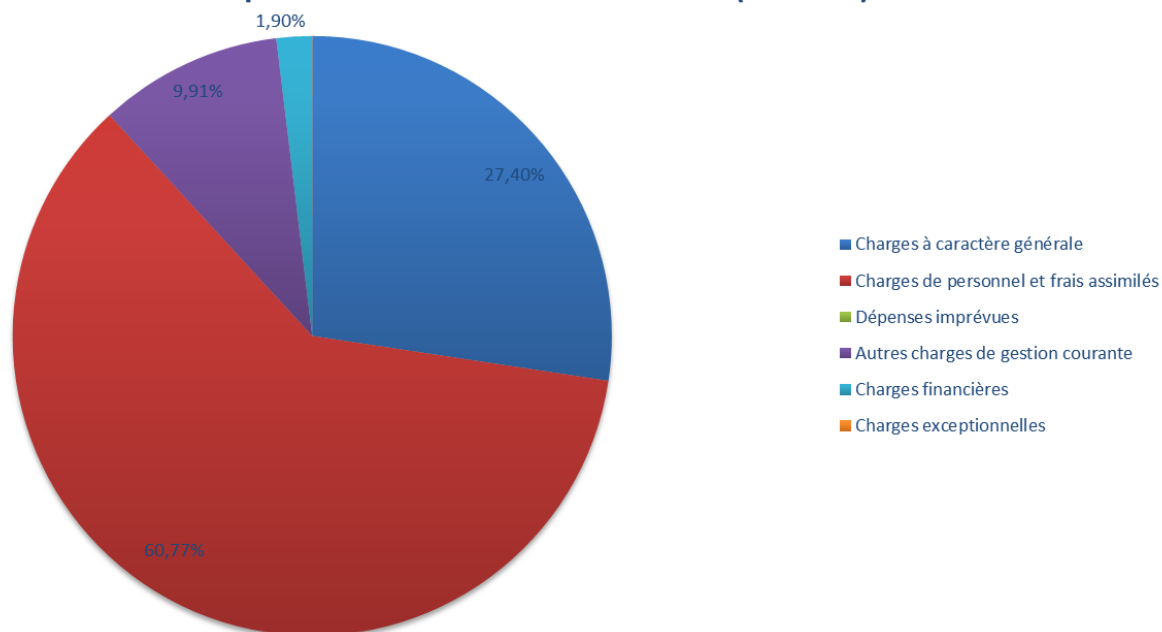
2.2- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées

Répartition des charges par chapitre

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveront en 2025 à 57 775 046 €, soit une augmentation maîtrisée de +0,16 % par rapport au montant du BP 2024 (57 683 605 €).

	Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur 2024/2025	Evolution en % 2024/2025	Part dans les dépenses de fonctionnement
011	Charges à caractère générale	15 447 769	15 827 759	379 990	2,46 %	22,85 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 110 000	35 110 000	0	0,00 %	50,69 %
014	Atténuation de produits	0	0	0	#DIV/0!	0,00 %
022	Dépenses imprévues					
65	Autres charges de gestion courante	6 005 836	5 727 287	-278 549	-4,64 %	8,27 %
66	Charges financières	1 110 000	1 100 000	-10 000	-0,90 %	1,59 %
67	Charges exceptionnelles	10 000	10 000	0	0,00 %	0,01 %
68	Dotation aux provisions et dépréciations (semi-budgétaires)	0	0	0	s/o	0,00 %
	Total dépenses réelles	57 683 605	57 775 046	91 441	0,16 %	83,42 %
042	Dotation aux amortissements	2 390 000	2 540 000	150 000	6,28 %	3,67 %
023	Virement entre section	7 182 000	8 942 882	1 760 882	24,52 %	12,91 %
	Total dépenses réelles + dépenses d'ordre	67 255 605	69 257 928	2 002 323	2,98 %	100,00 %

Structure des dépenses réelles de fonctionnement (BP 2025)



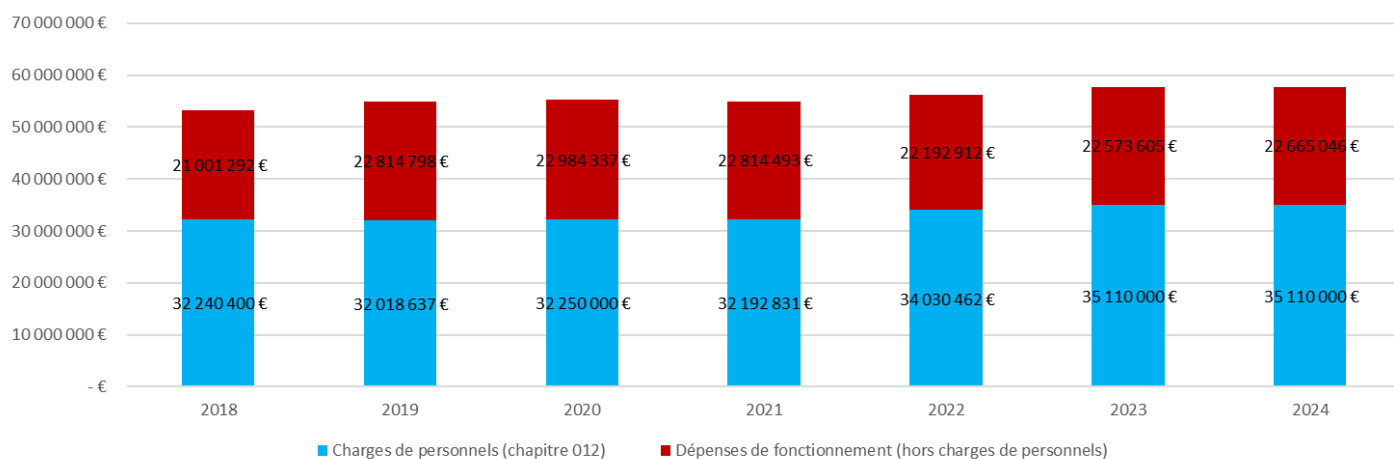
Le principal poste des dépenses de fonctionnement est le budget dédié aux frais de personnel qui s'établit à une prévision identique à celle du BP 2024 (35 110 000 €).

Le budget sur les charges de personnel est établi notamment par rapport aux différentes mesures concernant la politique salariale dans la fonction publique annoncées par le gouvernement, à savoir :

- La fin de la diminution du taux patronal URSSAF en compensation de la hausse du taux patronal CNRACL ;
- L'augmentation du SMIC ;
- L'assouplissement des quotas pour la promotion interne.

Les charges de personnels représentent 61 % des dépenses réelles de fonctionnement, un niveau qui se maintient par rapport aux exercices précédents.

Evolution de la prévision des dépenses de personnel et des autres dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général augmentent par rapport à 2024 (+379 990 €, soit +2,46 %) et s'établissent à 15 827 759 €. Malgré le ralentissement de l'inflation, cette hausse est liée à l'augmentation des dépenses contraintes pour lesquelles des contrats sont déjà conclus et surtout à une prévision prudente par rapport au futur marché de chauffage urbain qui sera renouvelé en 2025 (+300 000 €).

Les autres charges de gestion courante sont en baisse de -4,64 %, soit -278 549 €, pour s'élever à 5 727 287 € en 2025. Cette baisse est surtout due à un jeu d'écritures comptables. Grâce aux résultats constatés en 2024, qui sont reportés sur le budget 2025, le CCAS a besoin d'une subvention moins importante pour équilibrer son budget 2025, sans baisser les dépenses. En effet les dépenses de fonctionnement du CCAS en 2025 augmentent de 61 335, 51 €. En cumulé la subvention ville à laquelle s'ajoute la reprise des résultats 2024 fait apparaître un montant global de 2 899 685, 66 €, ce qui est supérieur à la subvention prévue en 2024.

Ce chapitre de dépenses compte également le versement des subventions aux associations qui s'élève à 760 535 €.

En 2025, les **charges financières** liées à la dette propre sont stables. Le montant des intérêts de la dette sur l'exercice est prévu à 1 100 000 €.

Les atténuations de produits comprennent les contributions de la ville à des fonds de péréquation horizontaux (FPIC et FSRIF¹). La ville étant exonérée, aucun budget n'est inscrit pour 2025.

3– Un budget d'investissement pour continuer à renforcer les services rendus aux Orlysiens et améliorer la qualité de l'environnement urbain

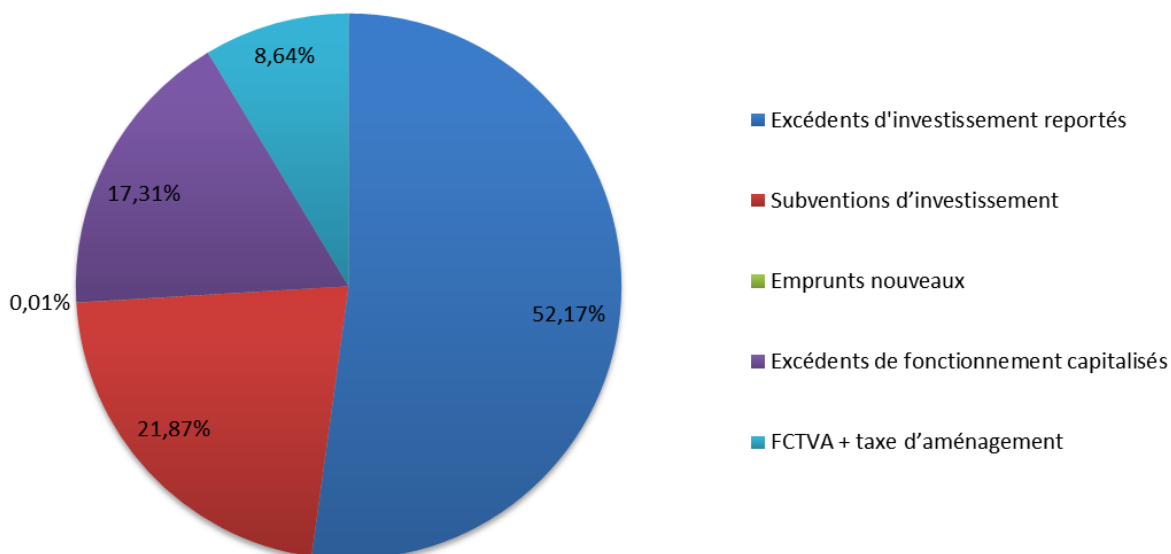
Le budget 2025 présente un volume de dépenses réelles d'investissement de 21 375 948 €, en baisse de -12 532 851 €, soit -36,96% par rapport au BP 2024.

Les recettes réelles, quant à elles, s'élèvent à 33 003 844 € (contre 30 143 680 € en 2024). Cette hausse est due aux subventions et au résultat reporté d'investissement.

¹ FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France.

3-1 Des recettes réelles d'investissement en hausse (+9,49 % par rapport au BP 2024)

Structure des recettes réelles d'investissement (BP 2025)



➤ L'Épargne brute dégagée par la ville

L'épargne au stade du budget primitif s'établit à 11 304 962 €, représentant un taux d'épargne de 16,37 % par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne augmente par rapport à 2024 puisqu'il s'élevait à 14,11 %. Cette hausse est notamment due à l'amélioration du résultat de fonctionnement reporté.

➤ Les ressources propres d'origine externe

Le montant prévisionnel du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est stable pour s'établir à 2 700 000 € et la prévision relative à la taxe d'aménagement se monte à 150 000 €.

➤ Les subventions d'investissement 2025

Les subventions d'investissement attendues recouvrent une somme de 7 216 986 €, contre un montant de 1 371 993 € au BP 2024. Le niveau de subvention est en nette augmentation car, sur 2025, la ville d'Orly doit percevoir la moitié du PUP pour le groupe scolaire des Quinze Arpents (5 M€).

En 2025, il est inscrit au budget au titre des subventions d'investissement :

- L'Etat ou les établissements publics nationaux vont apporter 122 265 € ;
- Pour les autres subventions, il est prévu un montant de 7 M€ dont 5 M€ pour le PUP, 1 544 721 € de Valophis pour l'enfouissement des lignes électriques sur la ZAC Aurore, et 400 000 € liés à la ZAC du Chemin des Carrières.

La prévision pour les amendes de police est de 150 000 €.

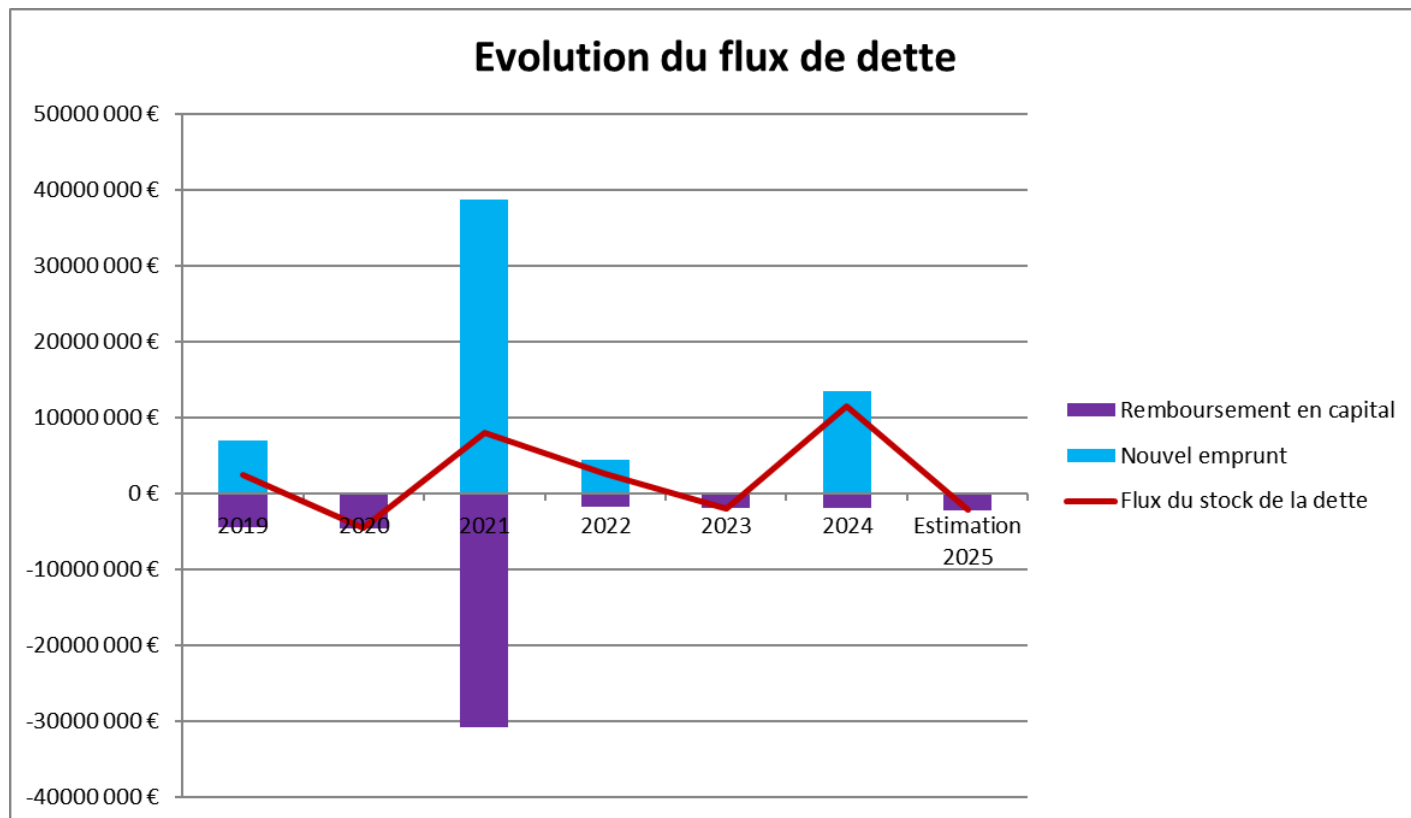
➤ Les cessions immobilières

Aucun produit des cessions d'immobilisations n'est prévu en 2025.

➤ Les emprunts nouveaux

Aucun besoin prévisionnel d'emprunts au titre de l'exercice 2025 n'est prévu. Le stock de dette diminuera en 2025 pour s'établir à 55,641 M€. Ce niveau reste soutenable pour la ville d'Orly, compte tenu du niveau d'autofinancement dégagé.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Nouvel emprunt	7 000 000 €	0 €	38 796 742 €	4 500 000 €	0 €	13 500 000 €	0 €
Remboursement en capital	-4 523 736 €	-4 602 061 €	-30 858 495 €	-1 832 981 €	-1 986 837 €	-1 991 402 €	-2 200 000 €
Flux du stock de la dette	2 476 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €	-1 986 837 €	11 508 598 €	-2 200 000 €
Encours de dette	42 315 752,08 €	37 713 691,03 €	45 651 938,15 €	48 318 957,05 €	46 332 120,41 €	57 840 718,81 €	55 640 718,81 €



Fin 2025, la dette s'établirait avec les nouveaux emprunts et les remboursements prévus sur l'exercice à :

- une dette globale de l'ordre de 55 640 718,81 € ;
- une dette prévisionnelle par habitant de 2 256,59 € ;
- le ratio d'endettement : la Ville afficherait dans cette hypothèse de dette un ratio autour de 80,55% (pour rappel, le seuil d'alerte de ce ratio est à 120 %) ;
- le ratio de désendettement prévisionnel : le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute s'établirait au compte administratif à 6/7 ans.

3-2 Des dépenses d'équipement dans la continuité des opérations déjà lancées

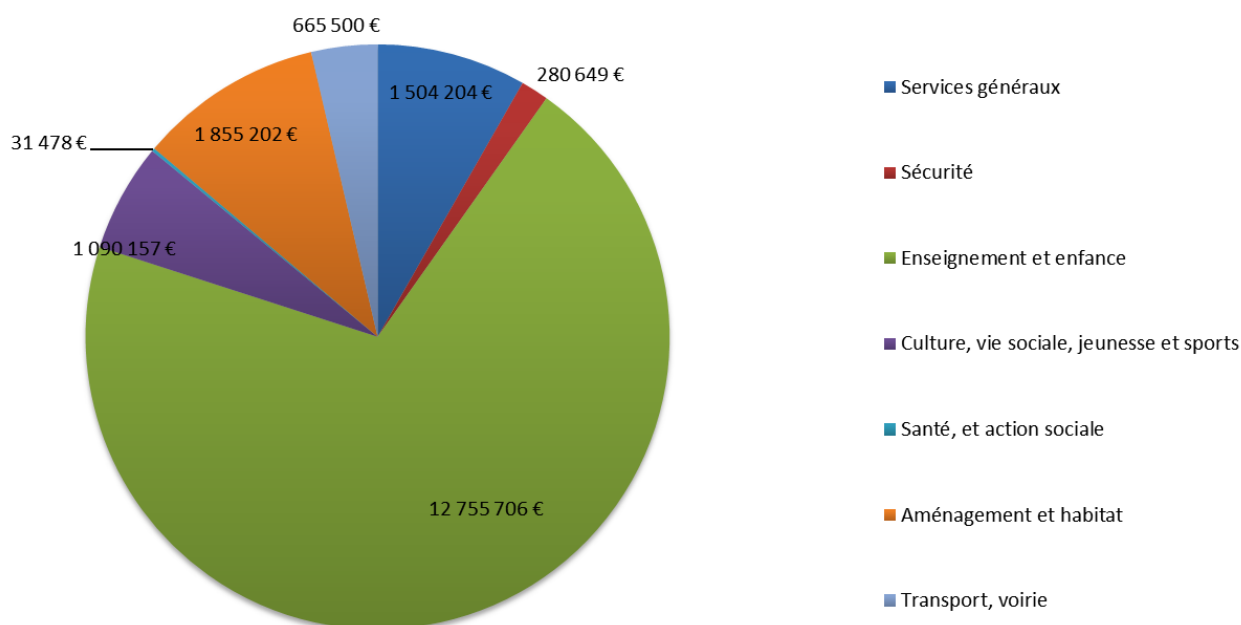
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 21 375 948 €, en baisse de -12 532 851 € par rapport au BP 2024 (33 908 800 €). Cette diminution s'explique notamment par la fin des écritures pour le décaissement des emprunts conclus auprès de la Caisse des Dépôts (13,5 M€).

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement de la dette et des dépenses d'équipement liées aux travaux et aux acquisitions rentrant dans le patrimoine de la commune.

Les dépenses d'équipement regroupent 85 % du total de dépenses d'investissement et s'élèvent à 18 182 896 €, contre 17 122 008 € au BP 2024.

Les dépenses d'équipement prévues au BP 2025 (cf. graphique ci-dessous) programment le développement des équipements publics nécessaires aux secteurs de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, de la jeunesse et du sport, et de la culture.

Structure des dépenses d'équipement (BP 2025)



Les principales dépenses sont concentrées sur le secteur enseignement et enfance (70,15 % des dépenses d'équipement) : elles s'élèvent à 12 755 706 €. Elles comprennent notamment la fin des travaux pour le groupe scolaire Jean Moulin (5 176 300 €) et un montant de 4 435 560 € pour le groupe scolaire des 15 Arpents.

Le secteur services généraux représente 8,27 % des dépenses d'équipement pour un montant total de 1 504 204 €. Les principaux projets programmés pour 2025 concernent des travaux pour des économies d'énergie (250 000 €), 679 514 € pour des travaux d'entretien sur les bâtiments de la ville, 280 500 € pour du matériel et

des logiciels informatiques et 190 453 € pour l'acquisition de véhicules (dont 130 000 € pour une balayeuse sur châssis poids lourds).

Les dépenses d'équipement du secteur aménagement et habitat s'élèvent à 1 855 202 € (10,20 % du total des dépenses d'équipement). Elles comprennent notamment 541 197 € pour la maison des projet, 152 500 € d'études dans le cadre du NPRU, 250 000 € d'aménagement sur le parc des Saules, 570 000 € pour le remplacement des lanternes vétustes par des lanternes LED.

Il est prévu des dépenses d'équipement à hauteur de 280 649 € pour le secteur sécurité (1,54 % des dépenses d'équipement). Ces dépenses correspondent à des travaux de sécurisation de certains bâtiments avec la vidéo protection ou au renfort de caméras sur la voirie ainsi qu'à l'acquisition de mobiliers et équipements spécifiques pour la police municipale.

Pour le secteur culture, vie sociale, jeunesse et sports, les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1 090 157 € (6 % des dépenses d'équipement), avec notamment 383 667 € pour la future médiathèque du quartier des Navigateurs et 262 000 € pour les équipements sportifs.

Les autres dépenses d'investissement pour 3 193 052 € sont constituées :

- du remboursement de la dette « ancienne » et des autres dépenses assimilées à hauteur de 2 206 000 € ;
- une enveloppe de 30 000 € de dépenses au titre de remboursement de taxe d'aménagement ;
- 4 000 € en immobilisation financière pour le dépôt de caution et 953 052 € de participation de la ville à la ZAC Aurore.

4- Les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'équilibrent en dépense et en recette et sont neutres au niveau de l'équilibre budgétaire. Elles se montent à 21 660 802 €.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- au titre des transferts entre section (en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement) : 11 482 882 € de virement à la section d'investissement, dont 2 540 000 € d'amortissement ;
- au titre des transferts entre section (en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement) : 177 920 € ;
- sur les opérations patrimoniales (dépenses et recettes à l'intérieur de la section d'investissement) : 10 M€ pour régulariser les dépenses d'investissement engagées par le mandataire sur les opérations du programme pluriannuel d'investissement des groupes scolaires.

Telles sont les propositions du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 que je vous proposerai de soumettre au vote du Conseil municipal du 3 avril 2025.

Rapport présenté par Imène SOUID